

Dispositif de subvention "Copropriétés : Objectif Climat !"

Contexte du projet

Le dispositif « **Copropriétés : Objectif Climat !** » (COC) a été mis en place en 2008 par la Ville de Paris dans le cadre de son Plan Climat, en partenariat avec l'ADEME et le conseil Régional d'Île-de-France. **Il propose aux copropriétaires parisiens une subvention portée sur la réalisation d'un audit énergétique avec un accompagnement à la rénovation énergétique** dispensé par les Espaces Info Energie.

En effet, 85% des logements parisiens ont été construits avant 1974, et plus de 98% sont des logements collectifs. Cette prédominance du bâti ancien et collectif implique de s'intéresser à sa réhabilitation pour en réduire les consommations d'énergie et émissions.

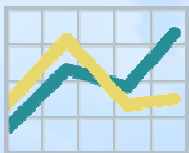
Depuis 2011, l'animation du dispositif est assumée par l'**Agence Parisienne du Climat**.

Les objectifs du COC sont d'inciter les propriétaires à réaliser un audit énergétique de leur immeuble et à les aider à financer les travaux préconisés par cet audit.



Exemple de copropriété accompagné

Objectifs annuels / Chiffres clés indicateurs



- 538 copropriétés ont sollicité les Conseillers Info Energie
- **108 copropriétés ont réalisé un audit**
- **71 copropriétés sont en phase travaux**
- 31 copropriétés ont voté des travaux
- 19 copropriétés ont réalisé des travaux

Données sur la période janv. 2008/août 2012

Description de l'accompagnement

La subvention sur l'audit énergétique et sur les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage est assortie d'un accompagnement assuré par l'Agence Parisienne du Climat à destination des 47 000 copropriétés parisiennes s'engageant dans une démarche globale d'amélioration énergétique. Cet accompagnement comprend un suivi personnalisé sur **3 phases** :

- **préparation du projet** : réunion avec CS et/ou syndic, bilan énergétique simplifié, préparation vote en AG.
- **audit énergétique** : aide au choix des BET, analyse devis, aide au montage du dossier de subvention "Copropriétés : Objectif climat !", analyse du rapport d'audit
- **travaux** : sollicitation AMO, aide aux choix des travaux, aide à la mobilisation des aides financières, orientation entreprises, suivi de consommation.

Témoignage

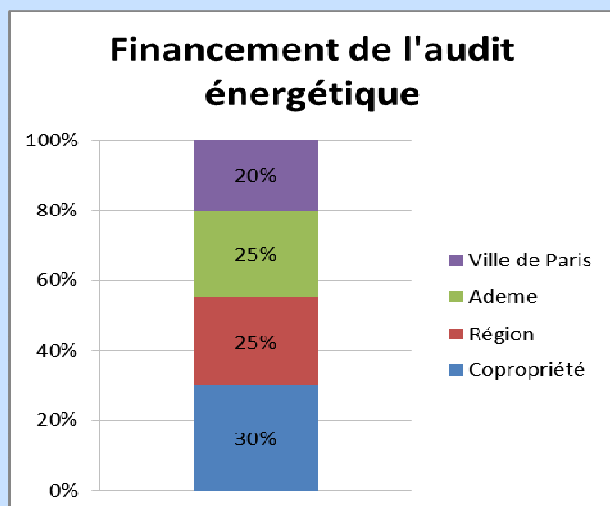
Présidente du conseil syndical, copropriété rue Georges Pitard 15e, 260 logements :



« Les **façades** étaient **très dégradées** et nos **factures d'énergie** étaient **en forte hausse**. On ne pouvait plus attendre ! Nous avons pris conscience de l'utilité d'agir maintenant pour baisser nos charges et aussi pour valoriser notre patrimoine. **Le bureau d'études a été pédagogique** pour présenter le rapport d'audit. Cela nous a permis de **voir clair dans nos priorités d'amélioration du bâtiment**. »

Présidente du Conseil Syndical

Moyens mis en place / Aide financière



Depuis mai 2012, le dispositif subventionne **3 prestations** :

- **audit énergétique**
- assistance à maîtrise d'ouvrage - **AMO travaux**
- assistance à maîtrise d'ouvrage - **AMO renégociation des contrats** d'énergie

Chaque prestation peut être subventionnée jusqu'à hauteur de 70 % du montant HT (Cf graphique).

De plus **la Ville de Paris subventionne l'Agence Parisienne du Climat pour ses missions** d'accompagnement des copropriétés et des acteurs du domaine.

Les partenaires de l'opération

